

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

—

SESSION 2016

—

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

(Classes de terminale ST2S)

PREMIERE PARTIE

Durée : 5 heures

—

*L'usage de la calculatrice est interdit
Aucun document autorisé*

PRECARITE ET LOGEMENT : QUELS ENJEUX ?**Consignes aux candidats**

- Ne pas utiliser d'encre claire
- N'utiliser ni colle, ni agrafe
- Numéroté chaque page en bas à droite (numéro de page / nombre total de pages)
- Sur chaque copie, renseigner l'en-tête + l'identification du concours :

Concours

C	G	L
---	---	---

Section/Option

S	E	T	S	S
---	---	---	---	---

Epreuve

0	0	1	0	1
---	---	---	---	---

Matière

S	T	2	S
---	---	---	---

Feuille de route du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2017

La présente feuille de route 2013-2017 du plan s'inscrit tout d'abord dans la continuité des cinq grands principes qui ont présidé à l'adoption du plan : objectivité, non stigmatisation, participation, juste droit et décloisonnement des politiques sociales.

[...]La spécificité de ce plan tient également à sa volonté d'accompagner en permanence les trajectoires des individus : sont ainsi traités l'accès aux droits et la lutte contre le non recours, les questions d'hébergement et de logement, l'enfance et la famille, l'emploi et la formation, la santé qu'il s'agisse de prévention et d'accès aux soins.

[...] Les dispositifs de prévention des expulsions et de lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique ont été renforcés, avec le lancement le 19 septembre 2013 du « Plan de rénovation énergétique de l'habitat ». [...]

Source : Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale :
(2013 – 2017) - Feuille de route 3 mars 2015,
Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des droits des femmes.
Disponible sur : www.social-sante.gouv.fr (consulté le 13 octobre 2015)



Premier rapport de
l'ONPE Observatoire
national de la précarité
énergétique
Septembre 2014

Partie 1

“Un logement décent, à un prix abordable et dans un environnement sûr, est un besoin essentiel et un droit fondamental. Répondre à ce besoin est de nature à atténuer la pauvreté et l’exclusion sociale [...]”

Source : Statistiques sur le logement, Eurostat, mars 2014
Disponible sur : <http://ec.europa.eu/> (consulté le 13 octobre 2015)

Justifier la diversité des dispositifs qui visent à répondre à ce besoin.

Partie 2

[...] 2 778 000 personnes vivent dans des logements inconfortables (2,1 millions de personnes) ou surpeuplés (800 000 personnes).

Par analogie avec les critères retenus par la loi Dalo, sont alors considérés comme « privés de confort » les logements situés dans des immeubles insalubres, menaçant de tomber en ruine ou ayant au moins deux défauts parmi les suivants : installation de chauffage insuffisante ou mauvaise isolation, infiltrations d’eau, électricité non conforme, absence d’installation sanitaire ou de coin cuisine. Le surpeuplement « accentué » renvoie pour sa part aux logements auxquels il manque au moins deux pièces par rapport à la norme de « peuplement normal.»¹ [...]

Source : Les chiffres du mal logement, 2015, Fondation Abbé Pierre

Montrer en quoi les conditions de logement difficiles peuvent porter atteinte à la santé et au bien être social des personnes.

Partie 3

La question du logement croise aujourd’hui celle de la transition énergétique, et ce de manière spécifique pour les ménages les plus précaires.

[...] L’Observatoire national de la précarité énergétique a montré, dans son rapport publié le 3 octobre dernier, que 5 millions de ménages, soit plus de 11,5 millions de personnes, sont en situation de précarité énergétique dans leur logement.

Il serait inconcevable que la transition énergétique se fasse sans eux.

Faire reculer la précarité énergétique est un enjeu de société, un enjeu de solidarité mais aussi un enjeu économique et donc un enjeu d’intérêt général. [...]

Source : Bruno Léchevin, président de l’ADEME²
Extrait de l’éditorial de la lettre du Réseau RAPPEL n°14, décembre 2014

Présenter les modes d’intervention mis en œuvre pour tenter de remédier à cette nouvelle forme de précarité.

¹ La norme de « peuplement normal » prévoit au minimum une pièce pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus, une pièce pour deux enfants s’ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant.

² ADEME : Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie

LISTE DES ANNEXES

N° des annexes	Titre et source du document ou de l'extrait	Pages
1	Le DALO : un droit instauré depuis 2007 Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, Disponible sur : http://www.territoires.gouv.fr/ (consulté le 13 octobre 2015)	6
2	LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (articles 1, 2 et 3) Journal officiel, 26 mars 2014, Disponible sur : http://www.legifrance.gouv.fr/	6
3	Louer un logement : ce qui change le 1er août 2015 Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, Disponible sur : http://www.territoires.gouv.fr/ (consulté le 13 octobre 2015)	7
4	Rapport sur l'état de la France en 2014 FAUVEL Hélène, Rapport sur l'état de la France en 2014, p. 117 à 119, décembre 2014, Disponible sur : http://www.lecese.fr/ (consulté le 13 octobre 2015)	8
5	Logement social : vous pouvez désormais déposer votre demande en ligne Union sociale pour l'habitat, Disponible sur : http://www.union-habitat.org (consulté le 13 octobre 2015)	8
6	Seconde vague média de la campagne Solibail Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, Disponible sur : http://www.territoires.gouv.fr/ (consulté le 13 octobre 2015)	9
7	L'Anah engagée en faveur d'un habitat solidaire Agence nationale de l'habitat, Disponible sur : http://www.anah.fr/ (consulté le 13 octobre 2015)	9
8	Les aides au logement Apl, Alf, Als Caisse d'allocations familiales, Disponible sur : http://www.caf.fr/ (consulté le 12/10/2015)	10
9	Santé et précarité énergétique Liens entre précarité énergétique et santé : analyse conjointe des enquêtes réalisées dans l'Hérault et le Douaisis Novembre 2013, CREA-ORS Languedoc-Roussillon	10
10	Les dommages collatéraux de la crise du logement sur les conditions de vie de la population Mélanie BABÈS, Régis BIGOT et Sandra HOIBIAN, Les dommages collatéraux de la crise du logement sur les conditions de vie de la population, Credoc, cahier de recherche N°281, Décembre 2011	11
11	Le logement peut nuire à la santé Laure Antoine, le magazine de la FNARS, 9 janvier 2014, site www.fnars.org , consulté le 13/10/2015	12
12	L'habitat : un facteur majeur de risque de saturnisme Saturnisme, Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, 17 juin 2015, en ligne sur http://www.sante.gouv.fr/ , consulté le 12 octobre 2015	13

N° des annexes	Titre et source du document ou de l'extrait	Pages
13	Quand les mauvaises conditions de logement constituent un danger pour les enfants Les enfants, victimes collatérales du mal logement, Rapport Fondation Abbé Pierre 2010	14
14	Définition française de la précarité énergétique Les chiffres clés de la précarité énergétique, Les études de l'ONPE Edition n°1 Avril 2015	15
15	Les aides à l'énergie (hors eau et carburants) proposées par les CCAS Enquêtes et observations sociales mars 2013 n°5 Les enquêtes de l'UNCCAS	16
16	Combattre la précarité énergétique Panorama énergies-climat édition 2015, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Juillet 2015, disponible sur www.developpement-durable.gouv.fr	16
17	Le SLIME : un exemple de guichet unique dédié à la précarité énergétique Johan Tysler, Cécile Bordier, Alexia Leseur, Lutte contre la précarité énergétique : analyse des politiques en France et au Royaume-Uni - Etude Climat n°41, septembre 2013 CDC Climat Recherche	18
18	Opération Casa Bella dans les quartiers sud du Havre Précarité énergétique : repères et bonnes pratiques, UNCCAS et EDF Mars 2014, En ligne sur http://www.unccas.org/	18
19	Défi « familles à énergie positive » CCAS de Privas Précarité énergétique : repères et bonnes pratiques UNCCAS et EDF Mars 2014, En ligne sur http://www.unccas.org/	19

ANNEXE 1

Le DALO : un droit instauré depuis 2007

La loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 permet aux personnes mal logées, ou ayant attendu en vain un logement social pendant un délai anormalement long, de faire valoir leur droit à un logement décent ou à un hébergement (selon les cas) si elles ne peuvent l'obtenir par leurs propres moyens. [...]

Ce droit est dit « opposable », c'est-à-dire que le citoyen dispose de voies de recours pour obtenir sa mise en œuvre effective. L'État est garant de ce droit et doit faire reloger ou héberger les personnes reconnues prioritaires. C'est le préfet de département qui mobilise les organismes de logements sociaux ou les structures d'hébergement pour reloger ou héberger les personnes. [...]

Source : Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.

Disponible sur : <http://www.territoires.gouv.fr/> (consulté le 13 octobre 2015)

ANNEXE 2

LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (extraits)

[...] « Art. 1er-1.-Constituent un habitat indigne les locaux ou les installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

« Sont constitutifs d'un habitat informel les locaux ou les installations à usage d'habitation édifiés majoritairement sans droit ni titre sur le terrain d'assiette, dénués d'alimentation en eau potable ou de réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, ou de voiries ou d'équipements collectifs propres à en assurer la desserte, la salubrité et la sécurité dans des conditions satisfaisantes.

« Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

« Art. 2.-Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles mentionnées au II de l'article L. 301-13 du code de la

³ Article L. 301-1 du code de la construction et de l'habitation : Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.

construction et de l'habitation d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire, si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.[...]

« Il comprend également des mesures destinées à lutter contre la précarité énergétique. [...] »

« Art. 3.-Le plan départemental est élaboré et mis en œuvre par l'Etat et le département. Ils constituent à cette fin un comité responsable du plan, coprésidé par le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général, qui en nomment conjointement les membres.

Source : LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.
Journal officiel, 26 mars 2014.
Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

ANNEXE 3

Louer un logement : ce qui change le 1er août 2015

Les décrets prévus par la loi ALUR entrent en application le 1er août pour améliorer les relations entre locataires et propriétaires.

1/ L'encadrement annuel de l'évolution des loyers dans 28 agglomérations

Depuis l'été 2012, un décret est publié chaque année pour contenir la hausse des loyers lors d'une relocation ou d'un renouvellement de bail. Cette règle est appliquée dans 28 agglomérations qui connaissent une forte tension du marché locatif, dites en zone tendue.

Dans ces conditions, le loyer des logements vacants reloués ne peut être supérieur au montant du loyer acquitté par l'ancien locataire, éventuellement révisé en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL). [...]

2/ L'encadrement du niveau des loyers à Paris

A Paris, l'encadrement du niveau des loyers sera appliqué à partir du 1er août 2015 pour définir un loyer maximum que les logements mis en location ne devront pas dépasser. Ce montant, exprimé en euros par mètre carré, défini par le préfet dans un arrêté publié le 26 juin 2015, pour chaque catégorie de logement et chaque secteur géographique, sur la base des données produites par un observatoire local des loyers agréé par la ministre. [...]

A Paris, l'encadrement du niveau des loyers et l'encadrement annuel de l'évolution des loyers s'appliquent de manière complémentaire.

Source : Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.
Disponible sur : <http://www.territoires.gouv.fr/> (consulté le 13 octobre 2015)

ANNEXE 4

Rapport sur l'état de la France en 2014

[...] L'utilité sociale des HLM n'est plus à démontrer : 94% de la population considère qu'il s'agit d'un filet de sécurité indispensable et plus d'un Français sur deux pense que ses enfants pourront un jour avoir besoin d'un logement social. [...]

Le parc HLM s'adresse à une population à revenus modestes ou moyens mais pas exclusivement précaire. [...]

Dans le contexte actuel, l'accès au logement social est mis à rude épreuve et n'est pas en mesure de suivre l'accroissement de la demande. En effet, très peu de logements sont vacants (3% environ) [...].

Source : FAUVEL Hélène, Rapport sur l'état de la France en 2014, p. 117 à 119, décembre 2014
Disponible sur : <http://www.lecese.fr/> (consulté le 13 octobre 2015)

ANNEXE 5

Logement social : vous pouvez désormais déposer votre demande en ligne

Depuis le mardi 7 avril 2015, les demandeurs de logement social peuvent déposer leur dossier par Internet sur le site conçu à cet effet. Un nouveau service qui vise à faciliter les démarches des demandeurs.

Il était possible depuis avril 2014 de renouveler sa demande en ligne sur le portail dédié : www.demande-logement-social.gouv.fr. Dorénavant, les demandeurs peuvent également déposer une première demande. Ce nouveau service, prévu par la loi ALUR, constitue une avancée majeure pour les quelque 1,7 million de demandeurs. Et le secteur Hlm se félicite de cette simplification des démarches. A terme, il sera également possible d'enregistrer en ligne les pièces constitutives du dossier.

En plus de pouvoir déposer leur dossier, les demandeurs peuvent disposer d'informations sur le parc social dans les communes qui les intéressent : nombre de logements sociaux existants pour chaque commune, nombre de logements attribués l'année précédente et nombre de demandeurs en attente pour chaque organisme Hlm.

Source : Union sociale pour l'habitat.
Disponible sur : <http://www.union-habitat.org> (consulté le 13 octobre 2015)

ANNEXE 6

Seconde vague média de la campagne Solibail

[...] Garanti par l'État, ce dispositif [Solibail] offre la possibilité au propriétaire de louer son bien à une association agréée qui y loge une famille à revenus modestes. Une démarche avantageuse pour le propriétaire à plusieurs titres :

- la sécurité : l'association garantit le paiement des loyers dont le montant est fixé par rapport au prix du marché, et le propriétaire peut bénéficier d'avantages fiscaux allant de 30 à 70 % sur les revenus locatifs ;
- la simplicité : l'association gestionnaire prend en charge toutes les démarches administratives : choix du locataire, paiement des loyers et des charges et entretien du bien ;
- la solidarité : en louant son logement via Solibail, le propriétaire permet à une famille en difficulté de se loger dans des conditions dignes, avec un accompagnement social permettant de se reconstruire.

Source : Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.
Disponible sur : <http://www.territoires.gouv.fr/> (consulté le 13 octobre 2015)

ANNEXE 7

L'Anah engagée en faveur d'un habitat solidaire

Centrée sur l'amélioration du logement des ménages les plus modestes, l'Agence nationale de l'habitat a cinq axes d'intervention.

Résorber l'habitat indigne

L'Anah propose un accompagnement et des aides financières aux propriétaires occupants ou bailleurs qui engagent des travaux importants de réhabilitation de leurs logements pour des conditions de vie plus dignes. L'Anah est également aux côtés des collectivités territoriales qui engagent des actions coercitives pour réduire cet habitat indigne.

Lutter contre la précarité énergétique

L'Anah pilote le programme Habiter Mieux, qui est l'un des principaux dispositifs du plan de rénovation énergétique de l'habitat (Preh). Habiter Mieux propose un accompagnement et des aides financières pour faire des travaux de rénovation qui garantissent un gain énergétique. Ce programme s'adresse en priorité aux propriétaires occupants à faibles ressources.

Prévenir et traiter les copropriétés en difficulté

La loi Alur a inscrit dans les missions de l'Anah, la participation aux actions de prévention et de traitement des copropriétés fragiles ou en difficulté. L'Anah est aux côtés des collectivités territoriales en finançant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et des programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement.

Adapter les logements aux besoins des personnes âgées ou handicapées

Le vieillissement de la population française fait émerger de nouveaux enjeux comme celui de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie de leurs occupants. Pour

donner aux personnes âgées ou handicapées la possibilité de rester vivre chez elle, l'Agence participe au financement de travaux d'adaptation des logements.

Améliorer l'accès au logement des plus modestes

La paupérisation ou la fragilité de certains ménages rend difficile leur accès aux loyers de marché. Les propriétaires bailleurs, qui s'engagent par contrat avec l'Anah à proposer un loyer inférieur à celui du marché à des locataires aux faibles ressources, peuvent bénéficier d'aides financières pour réaliser des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique. [...]

Source : Agence nationale de l'habitat.
 Disponible sur : <http://www.anah.fr/> (consulté le 13 octobre 2015)

ANNEXE 8

Les aides au logement Apl, Alf, Als

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale, et si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'une des trois aides au logement suivantes : l'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement familiale (Alf) ou l'allocation de logement sociale (Als). Elles ne sont pas cumulables.

Source : Caisse d'allocations familiales.
 Disponible sur : <http://www.caf.fr/> (consulté le 12/10/2015)

ANNEXE 9

Santé et précarité énergétique

Problèmes de santé – Adultes de 16 ans et plus

	Exposés à la précarité énergétique		Non exposés à la précarité énergétique		Total	
	n	%	n	%	n	%
Rhume ou angine	211	74,3	111	49,1	322	63,1
Bronchite aiguë, pneumonie	59	21,1	27	12,0	86	17,0
Grippe	81	28,7	40	17,7	121	23,8
Diarrhée	96	34,0	49	21,7	145	28,5
Intoxication au CO	3	1,1	0	0,0	3	0,6
Accident domestique	16	5,7	11	4,9	27	5,3

* ajustement sur l'âge, le fait de vivre sous le seuil de pauvreté, le tabac et la présence de moisissures dans le logement – les analyses multivariées permettant l'ajustement n'ont pas été réalisées quand moins de 10 sujets étaient concernés par la pathologie étudiée

Source : Étude CREAI-ORS – GEFOSAT Hérault 2012 PACT Douaisis 2013

Maladies chroniques - enfants

	Exposés à la précarité énergétique		Non exposés à la précarité énergétique		Total	
	n	%	n	%	n	%
Diabète	1	0,7	0	0,0	1	0,4
Tumeur maligne	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Asthme	14	9,9	4	4,7	18	7,9
Bronchiolites	13	9,2	5	5,9	18	7,9
Arthrose, arthrite rhumatisme	1	0,7	0	0,0	1	0,4
Anxiété, dépression	11	7,8	1	1,2	12	5,3
Migraine, maux de tête	32	22,4	14	16,5	46	20,2
Allergie (hors asthme)	20	14,0	9	10,6	29	12,7
Tuberculose	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Saturnisme	0	0,0	0	0,0	0	0,0

* ajustement sur le fait de vivre sous le seuil de pauvreté et le tabagisme dans le foyer. Pour l'asthme, les bronchiolites et les allergies, l'ajustement a également été fait sur la présence de moisissures dans le logement.
Les analyses multivariées permettant l'ajustement n'ont pas été réalisées quand moins de 10 sujets étaient concernés par la pathologie étudiée

Source : Étude CREAI-ORS – GEFOSAT Hérault 2012 PACT Douaisis 2013

Source : Liens entre précarité énergétique et santé : analyse conjointe des enquêtes réalisées dans l'Hérault et le Douaisis Novembre 2013, CREAI-ORS Languedoc-Roussillon

ANNEXE 10

Les dommages collatéraux de la crise du logement sur les conditions de vie de la population

Les quinze dernières années ont été marquées par une hausse des prix de l'immobilier largement déconnectée de l'évolution des revenus des ménages.

Le logement représente aujourd'hui 22% de la consommation des ménages et constitue le premier poste de dépenses des foyers. Cette recherche tente d'identifier et de quantifier les répercussions de la hausse des dépenses de logement sur les conditions de vie et les aspirations des Français. Toutes les catégories de population sont-elles conduites aux mêmes sacrifices ? De quelle manière le coût du logement influe-t-il sur la vie de nos concitoyens ? [...]

[...] Au-delà du cercle familial, les problèmes de logement retentissent également sur l'ensemble des liens sociaux. En moyenne dans la population, 52% des individus déclarent ne « jamais » se sentir seuls, 35% éprouvent parfois ce sentiment et 12% en sont souvent affectés. Or, entre deux personnes partageant des caractéristiques similaires (même sexe, même âge, niveau de revenus égal, situation conjugale et familiale comparable, catégorie d'agglomération identique, profession similaire) celle qui déclare faire face à de lourdes charges de logement présente 40% de risques

supplémentaires de souffrir de solitude. En effet, les dépenses de logement empiètent sur celles qui permettent d'entretenir une vie sociale : déplacements, télécommunications, sorties culturelles, pratiques sportives, vacances, cadeaux, occasions festives, etc. La difficulté à assumer le besoin vital de se loger pèse aussi sur le moral, ce qui rejaillit probablement sur le désir et la capacité à maintenir un lien avec les autres. Au total, le sentiment de solitude, qui touche 42% des individus ayant des charges de logement raisonnables, s'élève à 57% chez les personnes qui consentent un taux d'effort important. Alors que, dans les années 1980, les dépenses de logement n'avaient aucun impact sur la sociabilité des Français, 25 ans plus tard, force est de constater que les ménages en prise avec des difficultés financières liées à l'habitation rencontrent moins souvent des membres de leur famille proche et sont moins investis dans le tissu associatif qu'en moyenne.

[...] Le caractère sain de l'habitat, la présence ou l'absence de polluants intérieurs, d'humidité, plomb, sont autant de facteurs qui peuvent avoir des répercussions sur l'état de santé des individus.

Source : Mélanie BABÈS, Régis BIGOT et Sandra HOIBIAN,
Les dommages collatéraux de la crise du logement
sur les conditions de vie de la population, Credoc, cahier de recherche N°281, Décembre 2011

ANNEXE 11

Le logement peut nuire à la santé

Réaffirmée en 2009 par la loi de mobilisation pour le logement, la lutte contre l'habitat indigne est un enjeu prioritaire de l'Etat. Pourtant, à l'heure où plus de 2,7 millions de personnes vivent dans des logements inconfortables ou surpeuplés, il n'existe en France aucune étude épidémiologique sur les conséquences sanitaires du mal-logement. Seuls les constats associatifs viennent démontrer les liens étroits entre conditions d'habitat et état de santé.

Exiguïté du logement, présence importante d'humidité, matériels de chauffage vétustes, surpeuplement ou absence d'installation sanitaire, les critères de l'habitat indigne sont multiples, tout comme ses impacts sur la santé. « Comme souvent, ce sont les ménages socialement et économiquement fragiles qui sont plus exposés que les autres » déplore Julia Faure, responsable du programme Habitat indigne à la Fondation Abbé Pierre. « Habiter dans un logement insalubre aggrave les affections respiratoires, dermatologiques et augmente les risques d'intoxication au monoxyde de carbone et la souffrance psychique. Quand on vit dans le froid ou dans un lieu dégradé, on peut ressentir de la honte et se replier sur soi, cela va parfois jusqu'à la dépression » ajoute-t-elle. Autre répercussion sanitaire directement imputable à la détérioration d'un logement, le saturnisme infantile qui touche en France plus de 5 000 enfants de 1 à 6 ans. Cette intoxication, dont les effets sur le système neurologique sont irréversibles, est liée à l'inhalation ou l'ingestion de plomb contenu dans les peintures qui s'écaillent.

Afin d'enrayer ces graves conséquences sur la santé, le rôle des agences régionales de santé (ARS) est primordial. Après le signalement d'un travailleur social, d'un locataire, d'une mairie, d'une association ou d'un agent de la Caisse d'allocation familiale, l'ARS lance une « enquête environnementale ». Elle la transmet ensuite au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques qui pourra prononcer un arrêté demandant au propriétaire du logement d'effectuer des travaux dans des délais imposés. En 2012, sur les 1 867 plaintes et signalements réceptionnés par l'ARS Ile-de-France, 724 ont donné lieu à des arrêtés préfectoraux (hors procédures d'urgence). Toutefois, de nombreuses familles hésitent encore à effectuer un signalement, la déclaration d'habitat indigne entraînant la perte des allocations logement.[...]

Source : Laure Antoine, le magazine de la FNARS, 9 janvier 2014, site www.fnars.org, consulté le 13/10/2015

ANNEXE 12

L'habitat : un facteur majeur de risque de saturnisme

[...] Maladie connue depuis l'Antiquité, longtemps considérée en France uniquement comme une maladie professionnelle, le saturnisme reste d'actualité. C'est dans les années 1980 que plusieurs cas de saturnisme infantile, dont certains mortels, ont mis en évidence l'implication de l'habitat comme facteur majeur de risque d'intoxication par le plomb chez l'enfant.

L'exposition au plomb est pour l'essentiel due à la persistance dans les immeubles d'habitation de vieilles peintures à base de céruse, un des sels de plomb les mieux absorbés dans le tube digestif, qui a été couramment utilisé dans les peintures jusqu'à la moitié du 20e siècle.

Effets du plomb sur la santé :

La plombémie ou concentration en plomb dans le sang est l'indicateur de référence pour dépister une contamination. Une fois dans l'organisme, le plomb se stocke, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard notamment lors d'une grossesse ou en cas d'ostéoporose. L'élimination du plomb dans l'organisme est lente après l'arrêt de l'exposition : sa demi-vie est de 15 à 20 ans. [...]

On estime qu'une augmentation de la plombémie de 100 µg/L est associée à une baisse de quotient intellectuel (QI) de 1 à 5 points.. [...]

Source : Saturnisme, Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, 17 juin 2015, en ligne sur <http://www.sante.gouv.fr/>, consulté le 12 octobre 2015

ANNEXE 13

Quand les mauvaises conditions de logement constituent un danger pour les enfants

Les mauvaises conditions de logement, même si elles semblent, à première vue, moins pénalisantes que certaines formes de non-logement ou de logement précaire peuvent nuire aussi à la santé, au développement ou à l'épanouissement de l'enfant. Qu'il s'agisse de l'habitat indigne ou indécent ou qu'il s'agisse de situations de surpeuplement aggravé. La Fondation Abbé Pierre a déjà eu l'occasion de tirer la sonnette d'alarme concernant les conséquences de ces situations sur la vie

familiale. En revisitant ces situations du point de vue des enfants, il apparaît que le « prix » que les ménages payent est exorbitant puisque certains enfants peuvent être pénalisés à vie (et jusque dans leur descendance) par ces conditions dégradées de logement. [...]

[...] La sur-occupation est un phénomène très répandu chez des ménages avec enfants et d'autant plus qu'ils sont pauvres. Si l'on retient seulement la sur-occupation accentuée qui concerne les familles manquant d'au moins deux pièces par rapport à la norme admise, ce sont plus de 400 000 enfants qui vivent dans de telles conditions.

Le bruit et la promiscuité sont les maux qui affectent le plus la vie des enfants vivant en logement sur-occupé avec un effet sur la durée et/ou à la qualité de leur sommeil, un impact sur leur état de fatigue, et toutes les pathologies qui y sont liées (maux de tête, nervosité, excitation, troubles de l'appétit, défaut d'attention à l'école pour ceux qui sont en âge d'être scolarisés). Mais aussi, de manière plus spécifique sur leur croissance puisque la sécrétion d'hormones de croissance se fait exclusivement la nuit. Les professionnels soulignent que le sommeil, indispensable à l'équilibre de chacun, est d'autant plus important durant l'enfance. En effet, il est nécessaire à sa croissance, à la maturation de son système nerveux et au développement de sa mémoire.

Les difficultés de logement peuvent également être à l'origine d'une mauvaise alimentation : l'absence, la mauvaise qualité (voire la dangerosité) ou la limitation de l'usage (pour des raisons de coût) des équipements permettant de conserver les aliments ou de les cuisiner, contraint les parents à nourrir leurs enfants de conserves froides, de sandwiches ou de plats à emporter... qui ne sont pas adaptés à leurs besoins et compromettent l'équilibre alimentaire. Ce qui accroît aussi le risque de surpoids voire d'obésité, d'autant plus lorsque les familles vivent dans des quartiers qui disposent généralement de peu de commerces et services et sont éloignées des magasins d'alimentation proposant des produits frais.

Par ailleurs, la sur-occupation peut se traduire par des problèmes d'hygiène. En effet, l'absence, la mauvaise qualité des sanitaires ou la nécessité de les partager avec

d'autres peuvent empêcher ou décourager l'enfant (ou ses parents pour lui) de prendre soin de son corps. Ce qui se traduit alors par un laisser-aller assez visible (cheveux sales, odeurs...) d'autant plus accentué que l'inconfort sanitaire se double d'une impossibilité de laver les vêtements (absence de machine à laver, de place pour laver et/ou étendre le linge...). Plus globalement, une étude a notamment mis en exergue l'impact à long terme sur la santé des situations de surpeuplement vécues dans l'enfance : en effet, les personnes ayant connu de telles conditions de vie durant leur enfance, jusqu'à l'âge de onze ans, étaient plus enclines à développer des maladies infectieuses.

Des travaux récents ont également mis au jour une corrélation entre surpeuplement des logements et risques de retard scolaire des enfants et plus généralement, le rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) de 2004 sur les enfants pauvres considère que des conditions de vie dégradées - qui se traduisent notamment par une propension plus importante à vivre dans un logement surpeuplé - sont un facteur de fragilisation des enfants pouvant conduire à leur échec scolaire. [...]

Source : Les enfants, victimes collatérales du mal logement
Rapport Fondation Abbé Pierre 2010

ANNEXE 14

Définition française de la précarité énergétique

La précarité énergétique est une question complexe qui renvoie à plusieurs phénomènes : la qualité thermique des bâtiments, le mal logement, l'augmentation des dépenses contraintes des ménages, le niveau de confort, la santé, mais également l'étalement urbain et les formes de relégation spatiale, qui engendrent des coûts de déplacement croissants.

La précarité énergétique naît à la rencontre de trois dimensions, qu'il faut pouvoir articuler : le niveau limité des ressources des ménages, l'habitation à forte déperdition d'énergie, le renchérissement du coût de l'énergie.

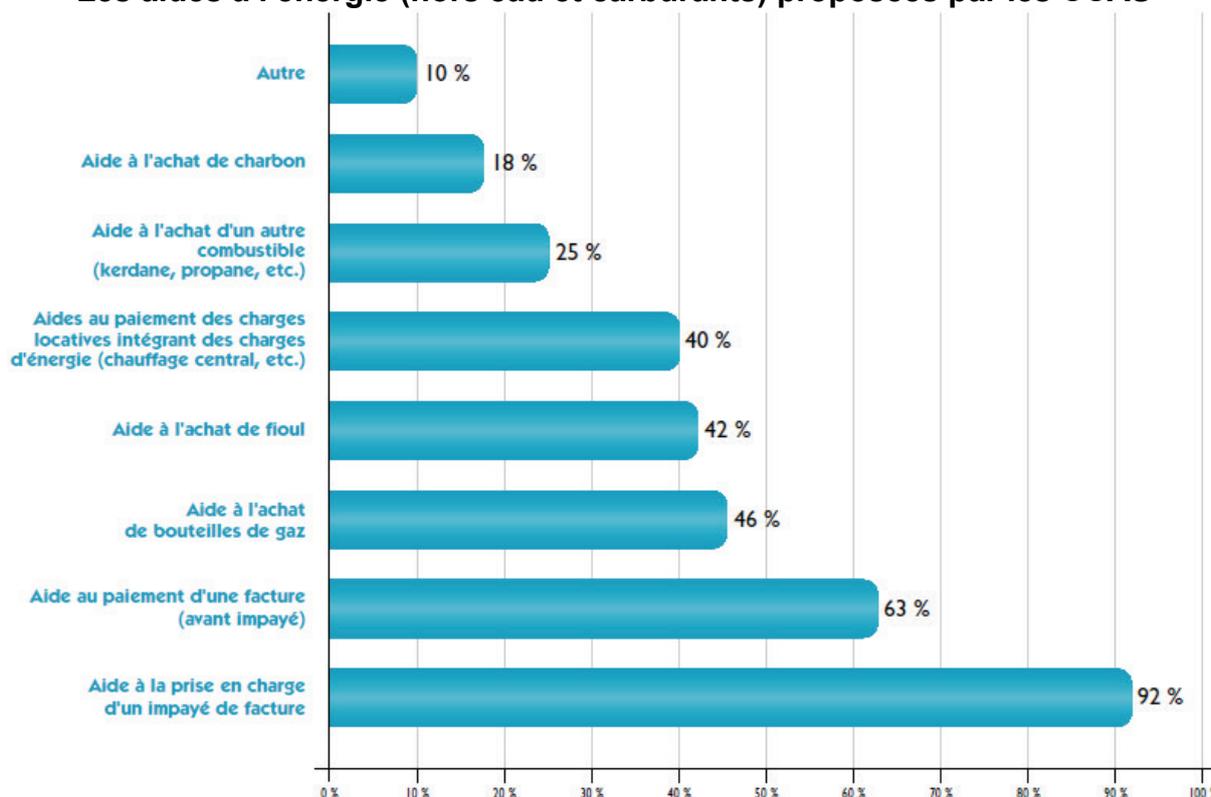
En France, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a posé un cadre juridique à la lutte contre la précarité énergétique. [...]

« Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Source : Les chiffres clés de la précarité énergétique
Les études de l'ONPE Edition n°1 Avril 2015

ANNEXE 15

Les aides à l'énergie (hors eau et carburants) proposées par les CCAS



Note de lecture : 92 % des CCAS répondants à l'enquête déclarent attribuer des aides financières pour la prise en charge d'un impayé de facture, 46 % attribuent des aides à l'achat de bouteilles de gaz.

Source : Enquêtes et observations sociales mars 2013 n°5 Les enquêtes de l'UNCCAS

ANNEXE 16

Combattre la précarité énergétique

Les mesures nationales d'aide au paiement des factures d'énergie

Afin d'atténuer l'impact des prix de l'énergie sur les ménages modestes, ont été mises en place à compter de 2005 des aides sous condition de ressources : le tarif de première nécessité (TPN) pour l'électricité et, à compter de 2008, le tarif spécial de solidarité (TSS) pour le gaz.

Le TPN prend la forme d'une déduction forfaitaire [...] modulée en fonction du nombre de personnes composant le foyer bénéficiaire et de la puissance souscrite. Il correspond à une réduction sur la facture comprise entre 71 € et 140 € par an. Le TPN est financé par la contribution au service public de l'électricité (CSPE).

Le TSS prend la forme d'une déduction forfaitaire [...] qui varie selon la tranche de consommation et la taille du foyer (entre 23 € et 185 € par an). Il est financé par la contribution au tarif spécial de solidarité (CTSS) payée par les fournisseurs de gaz.

[...]

Vers un chèque énergie universel

Malgré cette montée en charge, il apparaît que les tarifs sociaux souffrent de défauts structurels qui les empêchent d'atteindre pleinement leurs objectifs :

- d'une part, le nombre de bénéficiaires effectifs reste nettement inférieur au nombre d'ayants droit, notamment du fait de difficultés techniques pour les identifier dans les fichiers clients des fournisseurs ;
- d'autre part, un traitement déséquilibré entre énergies, du fait que les ménages abonnés au gaz naturel perçoivent à la fois le TSS et le TPN, alors que les autres ne perçoivent que le TPN.

Ces limites, constatées par de nombreux acteurs de l'énergie et de la lutte contre la précarité (ADEME, Médiateur de l'énergie, associations de lutte contre la précarité) ont conduit le gouvernement à proposer, dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, la mise en place d'un **chèque énergie**⁴ dédié au paiement des factures d'énergie du logement.

Ce chèque énergie devrait être attribué sur la base d'un critère fiscal unique, en tenant compte du niveau de revenu et de la composition des ménages. Il permettra aux ménages bénéficiaires de régler leur facture d'énergie, quel que soit leur moyen de chauffage (électricité, gaz, fioul, bois...). S'ils le souhaitent, les bénéficiaires pourront utiliser le chèque pour financer une partie des travaux d'économies d'énergie qu'ils engagent dans leur logement.

Le chèque énergie sera mis en place progressivement, dès 2016, dans le cadre d'une expérimentation, en vue de sa généralisation au plus tard en 2018.

Les fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Institués par la loi du 31 mars 1990 relative à la mise en oeuvre du droit au logement, les FSL accordent des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer leurs dépenses de logement (loyers, factures d'énergie...).

Depuis 2009, les aides au paiement des factures d'énergie sont devenues le premier poste de dépenses des FSL. En 2010, ce sont environ 328 000 ménages qui ont été aidés à ce titre, pour un montant moyen d'aide (subvention et /ou prêt) de 250 €.

Les FSL sont gérés et financés par les conseils départementaux depuis 2005. Une partie de leurs dotations provient de financeurs volontaires, dont les fournisseurs d'énergie.

Source : Panorama énergies-climat édition 2015,
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Juillet 2015, disponible sur
www.developpement-durable.gouv.fr

⁴ Le chèque énergie a été créé par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique

ANNEXE 17

Le SLIME : un exemple de guichet unique dédié à la précarité énergétique

En France, un exemple de guichet unique est le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) proposé par le CLER⁵. Son mode de fonctionnement repose sur trois paliers :

1. Repérage des précaires énergétiques par des « donneurs d'alertes » (travailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, facteurs, acteurs de la santé etc.) qui les signalent auprès de la plateforme SLIME ;
2. Visite sociotechnique à domicile afin d'effectuer un premier diagnostic, conseiller en éco-gestes et installer de petits équipements économes (énergie et eau) ;
3. Accompagnement du ménage vers les aides et dispositifs adaptés à sa situation.

Ouvert à toute collectivité, le SLIME est un programme d'information en faveur de la maîtrise de la demande énergétique éligible aux CEE⁶. Des SLIME sont actuellement en cours sur trois territoires, pilotés par les Conseils généraux du Gers, du Bas-Rhin et du Lot. C'est aux collectivités de garantir la mise en oeuvre opérationnelle ainsi que le co-financement du dispositif. [...]

Source : Johan Tysler, Cécile Bordier, Alexia Leseur Lutte contre la précarité énergétique : analyse des politiques en France et au Royaume-Uni - Etude Climat n°41 septembre 2013 CDC Climat Recherche

ANNEXE 18

Opération Casa Bella dans les quartiers sud du Havre

Casa Bella vient en appui des dispositifs visant l'amélioration de l'habitat dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. Elle s'inscrit également dans la lutte contre la précarité énergétique auprès de locataires et propriétaires occupant des logements énergivores.

L'action a pour but de favoriser l'autonomie des ménages dans l'appropriation de leur logement et l'amélioration du cadre de vie. Acteur de la lutte contre la précarité énergétique, ce dispositif d'action sociale organise une intervention portant à la fois sur le confort et sur le « savoir habiter ».

⁵ CLER, Réseau pour la transition énergétique. Association agréée de protection de l'environnement créée en 1984 et ayant pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, et, plus largement, la transition énergétique.

⁶ CEE : certificat d'économies d'énergie

Pour réaliser ces objectifs, le CCAS met en place :

- l'animation de 12 ateliers maîtrise des énergies (eau, électricité et gaz) : pour sensibiliser de manière simple, ludique et pédagogique à la gestion de l'énergie (fonctionnement, usage, facturation, bons réflexes, etc.).
- l'animation de 20 ateliers thématiques : pour apporter des informations et des réponses aux participants sur les thématiques en lien avec le logement (entretien des équipements, prévention des risques domestiques, sensibilisation à la gestion des déchets, sensibilisation aux risques sanitaires en cas de mauvais usage et/ou mauvais environnement du logement, droits et devoirs des locataires, connaissance et traitement des nuisibles, etc.).
- 10 chantiers d'auto-réhabilitation : ces chantiers permettent aux ménages d'embellir, de rénover et d'aménager leur logement en bénéficiant d'un encadrement technique et d'un accompagnement social.

Chaque projet de chantier est élaboré puis contractualisé avec le ménage volontaire. Les chantiers à domicile sont un moyen d'agir directement sur les conditions de vie en lien avec les dispositifs adaptés.

L'accompagnement est à la fois « technique » (qualité du bâti, décence du logement) et « social » (sensibilisation au bien habiter, aux relations de voisinage, à la citoyenneté, à l'intégration dans la cité).

- 10 mesures d'accompagnement individuel renforcé de propriétaires occupants en difficulté bénéficiant d'une aide ANAH dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat. L'équipe propose une aide organisationnelle et pratique (une présence « rassurante ») permettant la mise en oeuvre et la réalisation de travaux lourds de rénovation du logement et assure la coordination entre les différents intervenants (opérateur, entreprise, banque...) et la famille.

Source : Précarité énergétique : repères et bonnes pratiques
UNCCAS et EDF Mars 2014, En ligne sur <http://www.unccas.org/>

ANNEXE 19

Défi « familles à énergie positive » CCAS de Privas

Il s'agit ici d'un défi collectif qui vise à réduire les consommations énergétiques de la maison par de gestes simples ne demandant pas d'investissements financiers. Une façon ludique, éducative, innovante et conviviale d'économiser en créant du lien social et en luttant contre la précarité énergétique.

Les travailleurs sociaux du CCAS de Privas ont constaté depuis plusieurs années une montée de la précarité énergétique qui se caractérise par des demandes d'aides financières individuelles. [...]

Le traitement de ces problématiques a d'abord été pensé dans le cadre de l'accompagnement individuel mais n'a pas donné de bons résultats. En effet, les changements de comportements n'étaient pas durables et l'approche était

considérée par les usagers comme intrusive et rébarbative. Une approche collective permettant l'échange, la prise de conscience et la motivation entre les participants a donc semblé (...) plus adaptée au CCAS.

Si la modalité d'intervention (approche collective) était déterminée, il restait à penser une action ludique où l'échange d'information ne serait pas descendant et unilatéral mais émanerait du groupe et des comportements de tous ses membres.

Ainsi, en lien avec la chargée de mission Agenda 21 et l'association Pôle énergie, la structure a donc décidé de participer au défi « Famille à énergie positive ».

Le principe est simple : des équipes d'une dizaine de foyers se regroupent pour représenter leur village ou leur quartier et relever le défi d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude, électricité, équipements domestiques.

Chaque équipe fait le pari d'atteindre au moins 8 % d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédant le défi (objectif visé dans le protocole de Kyoto). Celui-ci se base sur le progrès global des comportements des participants : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble.

Ainsi, depuis 2011, le CCAS de Privas participe à constituer une à deux équipes composées de 6 à 11 personnes qui se rassemblent à raison d'une fois par mois chez les participants ou au sein des locaux du centre social de la ville. Ces rencontres permettent d'échanger autour des écogestes en partant des pratiques des participants, de leur mode de consommation, mais aussi d'observer les comportements au sein du logement de chacun.

Le concours se déroule sur la période de septembre à mars selon les modalités suivantes :

- Septembre / novembre : recrutement des familles. Le CCAS propose aux familles accompagnées et qui rencontrent une problématique de précarité énergétique de participer au défi.
- Novembre : événement de lancement avec toutes les équipes participantes du département.

L'occasion pour les différentes équipes de se rencontrer et de recevoir les premiers conseils des spécialistes de l'association Pôle énergie.

A l'issue de l'événement, le capitaine d'équipe est désigné. Celui-ci reçoit une formation de l'association

Pôle énergie. Il se verra remettre à cette occasion les outils nécessaires pour les participants (diagnostique de consommation, guide des 100 écogestes, wattmètre, logiciel de calcul pour suivre l'évolution des consommations). Tous

ces outils permettent d'aider chacun à découvrir les gestes simples permettant de faire des économies d'énergie en fonction de leur mode de consommation.

- Décembre à mars : début du défi avec rencontre à raison d'une fois par mois au centre social ou chez les participants pour évaluer ensemble les aménagements nécessaires à la réalisation d'économies d'énergie. Lors de la première séance, le capitaine d'équipe remet les équipements fournis par Pôle énergie et le CCAS : guide des 100 écogestes, questionnaires sur les pratiques de chacun, économiseurs, wattmètre. [...]

Afin d'induire des changements de comportements durables, les écogestes sont intégrés progressivement au fil des séances. Des actions prioritaires sont identifiées par le groupe sur un poste de consommation. Lorsque celles-ci sont bien intégrées, d'autres actions sont mises en place.

Source : Précarité énergétique : repères et bonnes pratiques UNCCAS et EDF Mars 2014, En ligne sur <http://www.unccas.org/>